

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

Convocation du 3 septembre 2026

Le vingt-deux septembre deux milles vingt-six, à dix-huit heures zéro minutes les membres du Conseil Municipal de la Commune de POURNOY-LA-CHÉTIVE, se sont réunis à la mairie de Pournoy-La-Chétive sur convocation qui leur a été adressée par Le Maire sortant, Madame Martine MICHEL, conformément aux articles L.2121-7, L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :
Martine MICHEL, Denis FERRI, Sylvie MAURICE, Christophe ROMANJUK, Nathalie GENGEBACHER, Diego PETRALITO, Ophélie VUILLAUME, Franck DALMARD, Emmanuelle DOLVECK, Priscilla SCHMITT, Jessie BOIME, Thierry WINGERT
Procurations :
Salima GUILLI donne procuration à Diégo PETRALITO Alain SAUVAGE donne procuration à Sylvie MAURICE
Absents :

Secrétaire de séance : Lauriane GROSSE

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Conseil Municipal du 23 juin 2026
 2. Décision Modificative n°1
 3. Fond de concours (Rapporteur Martine MICHEL)
 - a) Salle multi-activité
 - b) Ecole maternelle
 - c) Cours de l'école maternelle
 4. Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
(Envoyé par mail à tous les membres du Conseil Municipal)
 5. Tarifs location de la salle multi-activité et du matériel (Rapporteur Sylvie MAURICE)
 6. Subventions
 7. Décisions du Maire
 8. Divers
 - a) Terrain de tennis extérieur (Rapporteur Cyrille SAUVAGE)
 - b) Panneau chaîne de la mémoire (Rapporteur Emmanuelle DOLVECK)
-

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

DCM 01/07/2026 : Approbation du Conseil Municipal du 23/06/2026

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de l'obligation d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 23/06/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23/06/2026.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

DCM 02/07/2026 : Décision Modificative n°1

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de faire une DM entre chapitre dans le fonctionnement.

Madame Le Maire propose au vote les virements de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2026 :

- 6 000 € en dépenses de fonctionnement (Chapitre 65 – article 65568 Autres contribution)

+ 6 000 € en dépenses de fonctionnement (chapitre 012 – article 6216 Personnel affecté par le GFP de rattachement).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,
ACCEPTE La décision modificative n°1
AUTORISE Madame Le Maire à signer les documents s'y réfèrent.

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

DCM 03/07/2026 : Fond de concours

a) Salle polyvalente

 Devis LORRY DEP

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les devis de l'entreprise LORRY DEP concernant les destratificateurs.

Devis 2026-028 : Montant TTC : 8 400€

Installation Destratificateur d'air

Raccordement électrique

Mise en place d'une nacelle électrique pour pose des destratificateurs

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
VALIDE le devis 2026-028 de chez LORRY DEP

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

↳ **FONDS DE CONCOURS / FOND VERT DESTRATIFICATEURS**

Présentation succincte du projet :

OBJECTIF DU PROJET : Installation de destratificateurs d'air

DESCRIPTION DE L'OPERATION : Installation de destratificateurs d'air

Devis LORRY DEP Destratificateurs d'air :

- ↳ Destratificateur d'air
- ↳ Raccordement électrique depuis le tableau existant
- ↳ Mise en place d'une nacelle électrique pour pose des destratificateurs
- ↳ Mise en service et essai

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

- **Montant prévisionnel des travaux : 8 400,00 €TTC**
- **FCTVA (16,40%) : 1 377,94€**
- **Reste à charge à la commune : 3 511,00€**
- **Fonds de Concours : 3 511,00€**

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 15/06/2026, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 3 511,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après cet exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,

SOUS RESERVE d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Concours dans les mêmes conditions,

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours pour le projet « Installation de destratificateurs d'air », pour un montant de 3 511,00€.

ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours. Charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

↳ **FOND DE CONCOURS / FOND VERT AEROTHERMES**

Point annulé

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le dossier des aérothermes a été présenté à la commission fond vert le 15/09/2026.

La commission a émis un **avis défavorable** pour le projet d'**installation de 3 aérothermes à la salle polyvalente** au titre du Fonds vert pour le motif suivant : le système de chauffage reste alimenté par une énergie fossile, le gaz. L'installation d'une pompe à chaleur serait préférable.

Ce dossier est à l'étude et sera représenté en fin d'année 2026

b) Ecole maternelle

↳ **Devis MAGE**

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise MAGE concernant le placard de l'école maternelle.

Devis 2606061 : Montant TTC : 2 399,80€

Fourniture et pose de porte coulissante

Pose sur socle

Le tout en panneau mélaminé Egger haute densité, épaisseur 19mm et chant PVC 2mm finition au sol avec profilé aluminium en U.

Dimension : H2194 x L3345

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis n°2606061 de chez MAGE

↳ **FONDS DE CONCOURS PLACARD**

Présentation succincte du projet :

OBJECTIF DU PROJET : Aménagement complet placards dans la 2^{ème} salle de classe

DESCRIPTION DE L'OPERATION : Aménagement complet placards dans la 2^{ème} salle de classe

Devis MAGE : Aménagement complet placards dans la 2^{ème} salle de classe

↳ Fourniture et pose de porte coulissante

↳ Pose sur socle

↳ Le tout en panneau mélaminé Egger haute densité, épaisseur 19mm et chant PVC 2mm finition au sol avec profilé aluminium en U.

↳ Dimension : H2194 x L3345

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

- **Montant prévisionnel des travaux : 2 400,00 € TTC**
- **FCTVA (16,404%) : 394,00 €**
- **Reste à charge à la commune : 1 003,00€**
- **Fonds de Concours : 1 003,00€**

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 15/06/2026, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 1 003,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après cet exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,

SOUS RESERVE d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Concours dans les mêmes conditions,

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours pour le projet « Aménagement complet placards dans la 2^{ème} salle de classe », pour un montant de 1 003,00€.

ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours. Charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

c) Cours de l'école maternelle

↳ **Devis CBBH**

Madame Le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le devis de l'entreprise CBBH concernant des casques en inox pour les pieds de poteaux du préau.

Devis 455 : Montant TTC : 1 834,94€

⇒ Fourniture et mise en place de 6 casques en inox brossé au pieds des poteaux du préau

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

VALIDE le devis n°455 de chez CBBH

↳ **FONDS DE CONCOURS POTEAUX DU PREAU DE L'ECOLE MATERNELLE**

Présentation succincte du projet :

OBJECTIF DU PROJET : Pose de 6 casques en inox brossé au pieds des poteaux du préau

DESCRIPTION DE L'OPERATION : Pose de 6 casques en inox brossé au pieds des poteaux du préau

Devis CBBH : Pose de 6 casques en inox brossé au pieds des poteaux du préau

⇒ Fourniture et mise en place de 6 casques en inox brossé au pieds des poteaux du préau

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

- **Montant prévisionnel des travaux : 1 835,00 €TTC**
- **FCTVA (16,404%) : 301,00 €**
- **Reste à charge à la commune : 1 218,00€**
- **Fonds de Concours : 316,00€**

L'article L.5214-16-V du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que des fonds de concours peuvent être versés entre un EPCI et ses communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil métropolitain et des conseils municipaux concernés. La commission d'attribution des Fonds de Concours de l'Eurométropole de Metz réunie le 15/09/2026, a rendu un avis positif pour l'attribution d'un Fonds de Concours pour ce projet, pour un montant de 316,00€.

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après cet exposé et en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du conseil métropolitain du 27 mars 2017, instaurant le dispositif de Fonds de Concours,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 13 décembre 2021, portant adoption du Pacte Financier et Fiscal de solidarité pour la période 2021-2026,

VU la délibération du Conseil métropolitain du 4 avril 2022 portant modification du règlement d'attribution et de gestion des Fonds de Concours,

SOUS RESERVE d'une délibération du Conseil Métropolitain attribuant un Fonds de Concours dans les mêmes conditions,

Après délibérations, le Conseil Municipal à l'unanimité

ACCEPTE l'attribution d'un fonds de concours pour le projet « Pose de 6 casques en inox brossé au pieds des poteaux du préau », pour un montant de 316,00€.

ACCEPTE le règlement d'attribution et de gestion des Fonds de concours adopté par la Métropole

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à l'opération et au fonds de concours. Charge Madame le Maire de l'exécution et l'autorise à signer tous les documents se référant à ce dossier.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

DCM 04/07/2026 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – Approbation du Rapport du 07/07/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur le rapport de Madame Le Maire, Martine MICHEL

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts, et notamment son article 1609 Nonies C,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 29 juin 2026, portant constitution de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

VU le rapport définitif de la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz du 07 juillet 2026,

Considérant que la CLECT de l'Euro-Métropole de Metz s'est réunie en session plénière le 07 juillet 2026,

Considérant que le rapport de la CLECT doit faire l'objet dans les trois mois d'une approbation par la majorité qualifiée des deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population, ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

APPROUVE le rapport définitif du 07 juillet 2026 de la CLECT,

AUTORISE en conséquence Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

DCM 05/07/2026 : Tarif location de la salle polyvalente et du matériel

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en place de nouveaux tarifs à partir du 1^{er} janvier 2027 pour la location de la salle polyvalente et pour le matériel.

Madame Sylvie MAURICE, adjointe présente les nouveaux tarifs joint en annexes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :
VALIDE les nouveaux tarifs effectifs à partir du 01/01/2027

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Pour extrait conforme

DCM 06/07/2026 : Subventions

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la réception de demandes de subventions.

Demandes des Associations communales :

- ASLC : 800 €
- Couarail : 1 000€
- Le souvenir Français : 110 €
- Association Qualité de Vie : 150 €

1. L'association ASLC a déposé une demande subvention pour un montant de 800€.

✍ Pour l'association « ASLC », le Conseil Municipal :
PROPOSE une subvention d'un montant de 600 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
ACCEPTE la proposition d'un montant de 600€ pour l'association ASLC

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

2. L'association COUARAIL a déposé une demande subvention pour un montant de 1 000€.

✍ Pour l'association « Couarail », le Conseil Municipal :
PROPOSE une subvention d'un montant de 500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
ACCEPTE la proposition d'un montant de 500 € pour l'association ASLC

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

3. L'association « Le Souvenir Français » a déposé une demande subvention pour un montant de 110€.

✍ Pour l'association « le souvenir français », le Conseil Municipal :
PROPOSE une subvention d'un montant de 80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :
ACCEPTE la proposition d'un montant 80€ pour l'association Le Souvenir français

Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

Pour extrait conforme

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

DCM 07/07/2026 : Décisions du Maire

Madame Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, de la prise de de décisions de plusieurs points.

- Devis ROCHA d'un montant de **544,25€** pour le changement de la vitre du tracteur qui a été cassé, une déclaration à l'assurance a également été faite
- Devis d'un montant de **100€** pour l'amélioration de l'application panneau pocket.
- Devis LORRY DEP **1 722,57€** pour des travaux de plomberie au niveau du logement communal
- Intervention de CITEOS pour un problème de caméra pour un montant de **916,08 €**
- Proposition de devis maintenance pour les caméras par l'entreprise CITEOS pour un montant de **1 746,00 €**
- Suite à l'absence de l'employé communal, Madame Le Maire a dû faire appel à l'entreprise PERROTTE pour divers travaux sur la commune.
- Gerbes pour le 20/09/2026

Points informations :

- Journée du 20 septembre 2026 au monument aux morts, exposition nature et talents et la mesure de la tension.
- Rappel : Dimanche 4 octobre repas des seniors
- A partir du 08 octobre me logiciel urbanisme change. Les habitants ne pourront plus déposer de dossier dématérialisé du 28/09 au 06/10/2026.
- Atelier bienvenue à la retraite du 09/11 au 07/12/2026
- Madame Le Maire rappelle que le recensement de la commune aura lieu du 20/01/2027 au 19/02/2027
- Suite à la demande d'un prêt d'un tensiomètre pour la journée de la tension le 20/09/2026, la pharmacie d'Augny a gracieusement donné un tensiomètre à la commune
- Le bilan de consommation relatif à l'éclairage public de la commune est plutôt satisfaisant.

Point Associations :

- Journée du sport le 05/09/2026
- Livret des associations a été réalisé par Emmanuelle, des exemplaires sont à l'accueil de la mairie

Point Périscolaire :

- ↳ Fréquentation actuellement au périscolaire :
- ↳ Enfants de Pournoy-La-Chétive : 27
- ↳ Enfants de Coin sur Seille : 14
- ↳ Autres : 2

Point Ecole élémentaire :

- ↳ Enfants inscrits à l'école élémentaire :
- ↳ Enfants de Pournoy-La-Chétive : 21
- ↳ Enfants de Coin sur Seille : 19
- ↳ Autres : 1

- Organisation de la piscine et du met pour les enfants de CP et Cm2 de l'école élémentaire

Point Ecole maternelle :

Enfants inscrits à l'école maternelle :

- ↳ PS : 12
- ↳ MS : 6
- ↳ GS : 7

Une fresque a été dessinée dans l'enceinte de l'école maternelle.

Prochains travaux

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

Les travaux au cimetière auront lieux courant octobre 2026

Convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux nuisible.

Suite à l'interpellation d'habitants de la commune pour des renards dans les jardins. Madame Le Maire a fait appel à l'association des piégeurs mosellans.

L'association a proposé une convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux nuisible classé par arrêté ministériel prévu à l'article R.427.6 du Code de l'environnement. (Joint)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ACCEPTE la convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux nuisible

AUTORISE Madame Le Maire à signer les documents se référant à ce dossier

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

DCM 08/07/2026 : Divers

a) Terrain de tennis extérieur

RAPPORTEUR : Cyrille SAUVAGE

Le Pass Été couvre la période de mi-juillet à fin septembre 2026 et a pour objectif principal de permettre aux habitants de Pounoy-la-Chétive de jouer au tennis sur le Cours numéro 2 sans forcément faire partie du Club de tennis PLC ou un autre club affilié à la FFT, et d'encourager la pratique sportive spontanée sans être un ou une spécialiste.

Le Pass a plusieurs atouts :

- un coût peu élevé de 10€
- convivial , il permet d'inviter la famille ou les amis , y compris extérieur au village et éviter l'isolement vu le peu de partenaire potentiel au sein du Club FFT de Pournoy.
- ne pas prendre une licence FFT de 33€ .
- valoriser le fait d'habiter le village .
- relancer l'envie de jouer sur les terrains de la municipalité même occasionnellement même si on a pris des habitudes ailleurs (autre club FFT)

Bilan: des messages oraux positifs encourageant l'initiative mais peu de demandes spontanées et/ou inscriptions. Une initiative qui peut se prolonger jusque fin octobre tant que le temps le permet et qui, pour le coup, n'a absolument pas perturbé le bon fonctionnement du Club Tennis PLC affilié à la FFT ni entériné le succès de celui-ci, et retiré les craintes exprimées par son vice-président.

Une convention est signée entre le bénéficiaire et la mairie

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE le Pass Tennis à 10€

AUTORISE Monsieur Cyrille SAUVAGE à signer les conventions entre la commune et le particulier

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme

COMMUNE DE POURNOY LA CHETIVE
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 22 septembre 2026 n°07/2026

b) Panneau chaîne de la mémoire

RAPPORTEUR : Emmanuelle DOLVECK

Rencontre avec Mr PETITDEMANGE en août.

- L'association « La chaîne de la mémoire » est bien en dissolution,
- Mr Petidmange intervient sous couvert de Metz Métropole pour proposer ses visites du Parc des 3 nationalités,
- Il est d'accord sur le fait que les panneaux installés sur la voie verte était une oeuvre éphémère, qu'ils sont sur le territoire de la commune et ne voit aucun inconvénient à ce que la municipalité retire les panneaux et les supports abîmés, devenus dangereux. Les panneaux ont été retiré presque en totalité par le conseil et les visuels ont été tous rendu à Mr PETITDEMANGE qui continuera ses visites guidées sous une autre forme.
- Il est ouvert à la discussion concernant des expos ou des projets avec la Municipalité.

Rencontre avec Mr COSTA en août.

- Mr COSTA est ouvert à participer à des événements organisés à PLC, proposant l'exposition de sa collection d'archives et de photos de la guerre en partenariat avec la municipalité.

Pour extrait conforme

Pournoy-la-Chétive, le 22/09/2026

Le Maire, Martine MICHEL

